

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-25

DECISION N° N 2024-25 DU 1er OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1er – Monsieur Laurent BARDIAUX est nommé, à compter du 1er octobre 2024, personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles » de l'Etablissement français du sang.

()

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 1er octobre 2024,

Frédéric PACOUD Président de l'Etablissement français du sang